

## ETUDES DE MEDECINE

# Tous les « reçus-collés » peuvent s'inscrire en 2<sup>e</sup>

**E**nviron 200 étudiants « reçus-collés » pourront s'inscrire en 2<sup>e</sup> bachelier de médecine ou dentisterie. Le ministre de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt, a en effet décidé ce lundi de les autoriser à s'inscrire alors qu'ils avaient été recalés faute d'être parvenus à se classer en ordre utile lors du concours de sélection organisé en fin de 1<sup>er</sup> bachelier. Ils avaient néanmoins acquis le minimum requis de 45 crédits.

Fin octobre, 7 reçus-collés avaient déjà obtenu du Conseil d'État le droit de s'inscrire en 2<sup>e</sup>

bachelier à titre provisoire, ceci dans l'attente des réponses à des questions préjudicielles posées par la Haute juridiction à la Cour constitutionnelle.

C'est suite à cette décision que le ministre Marcourt avait réclamé au fédéral que tous les étudiants ayant réussi au moins 45 crédits puissent obtenir un numéro Inami. Le Premier ministre a répondu favorablement hier, avec pour conséquence cette autorisation du ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'autoriser les reçus-collés à s'inscrire en 2<sup>e</sup>... Deux mois après la rentrée. ■